

RE: exécution jugement 6 mars 2009

Mardi 8 septembre 2009 12h14

De:

"Dominique Dibadj" <dominique@thnotaires.be>

[Ajouter l'expéditeur dans les contacts](#)

À:

"Scheyven Françoise" <fscheyven@yahoo.fr>

Chère Madame,

Je reçois votre courriel de ce 8 septembre.

Vous semblez perdre de vue que nous nous trouvons dans une procédure de partage judiciaire, et qu'il m'est impossible de procéder à des remises de fonds à un des copartageants, sans l'accord de tous.

Normalement, et ainsi que je l'ai indiqué à de nombreuses reprises, le partage des fonds se fera simultanément avec l'acte de cession relatif à l'immeuble de l'avenue des Sorbiers.

Si vous souhaitez un partage provisionnel des fonds avant la signature de cet acte, il vous appartient de recueillir l'accord de Mesdames Patricia et Danièle Scheyven.

En ce qui concerne les fonds transférés entre mes mains, ils sont placés sur un compte bancaire rubriqué au nom de l'indivision Scheyven, et portent intérêt au taux habituel des comptes rubriqués notaires (il m'est impossible de vous préciser ce taux, car il varie périodiquement ; il est de 80 % du taux Euribor à un mois, lequel est actuellement de 0,469 %).

Enfin, je ne puis accepter le procès d'intention que vous me faites en m'accusant de retarder l'exécution du jugement.

Il s'agit d'un dossier que je suis quasi quotidiennement (en partie, malheureusement, pour prendre connaissance de vos incessants courriers). Actuellement, nous dépendons de la réponse de l'administration fiscale à la demande de mainlevée de l'inscription hypothécaire. Bien entendu, si vous renoncez pour votre part (ce n'est évidemment pas la position de votre sœur) à invoquer la prescription, et que je puis faire part à l'administration de votre accord pour que je bloque sur votre part les droits de succession et les intérêts de retard dus par vous, ce serait peut-être de nature à accélérer la décision de l'administration.

Je vous prie de me croire, chère Madame,

Votre bien dévouée,

Sofie DEVOS

notaire.devos@thnotaires.be

DIBADJ Dominique

Dominique@thnotaires.be

François HERINCKX & Sofie DEVOS

Notaires associés - geassocieerde notarissen rue du Midi 146 Zuidstraat 146 1000 Bruxelles-Brussel
Tel +/32/2/512.01.40 Fax +/32/2/512.61.66 francois.herinckx@belnot.be

-----Message d'origine-----

De : Scheyven Françoise [mailto:fscheyven@yahoo.fr]

Envoyé : mardi 8 septembre 2009 8:57

À : Jean-François Taymans; Dominique Dibadj; sofie.devos@notaire.be; notaire.maroy@skynet.be

Objet : exécution jugement 6 mars 2009

Maîtres,

Concernant mon courrier de ce lundi, les questions posées ne présentent pas d'urgence et ne peuvent retarder l'exécution.

En revanche, je vous somme de me verser mon dû de toute urgence au compte bancaire que je vous ai indiqué par fax. En effet, je n'ai pas de compte bancaire et mon mari réceptionnera l'argent. Une autre solution peut évidemment être envisagée, mais il faudrait que vous me la communiquiez. Vous ne m'avez pas indiqué où les liquidités ont été placées en attendant le partage et je suis extrêmement inquiète.

Veillez m'indiquer aujourd'hui QUAND je toucherai mon dû et quand je devrai signer l'acte.

Tout démontre que vous retardez l'exécution du jugement afin qu'il ne soit pas exécuté pour la prochaine audience du 24 septembre afin que je n'ai qu'un avocat pro deo. C'est évidemment inacceptable.

Veillez agréer Maître, l'expression de ma considération distinguée,

Françoise Scheyven